

ROMS



ACTION

13 rue St Joseph

38 000 Grenoble

04 76 43 47 56

romsaction@yahoo.fr

**Communiqué de presse de l'association Roms Action
27 juillet 2012**

En 2007, la Roumanie et la Bulgarie ont intégré l'Union Européenne avec droit à la libre circulation, au travail et à l'installation dans les états de l'Union.

Européens, Roumains et Bulgares (Roms ou non) bénéficient donc de la libre circulation sur le territoire français et ne sont plus soumis à l'obtention d'un visa. Cependant, dans le cadre de mesures transitoires qui prendront fin au plus tard le 31 décembre 2013, ils se retrouvent en situation irrégulière sur le territoire français au-delà de trois mois de présence consécutive s'ils ne peuvent justifier de ressources suffisantes.

La France maintient depuis 2007 ces mesures transitoires qui limitent fortement leur droit au travail. Elles imposent une autorisation de séjour liée à l'autorisation de travail très difficile à obtenir : pour les « métiers en tension », l'employeur doit attendre de n'avoir aucune proposition par Pôle Emploi et verser à l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) une taxe de presque 900€ pour un CDI à temps plein ...

Depuis 2007, l'association Roms Action intervient dans le cadre de l'accompagnement social de familles roms roumaines en situation de précarité. Elle constate une politique d'expulsion massive de ces personnes vivant pour la plupart sur des terrains type bidonville ou squat. Ces expulsions concernent à la fois leurs lieux de vie et leur présence en France puisqu'elles sont accompagnées de nombreuses OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français).

Nous constatons un manque d'efficacité et de pertinence de ces mesures regrettables. Puisque la libre circulation des personnes est un droit reconnu, les familles reviennent à cause des discriminations et de la crise économique actuelle qui aggrave leur situation en Roumanie.

Leur accompagnement social ici est mis à mal par la nécessité de recommencer sans cesse des démarches d'insertion, notamment pour l'accès aux droits fondamentaux, à la scolarisation des enfants, à l'accompagnement santé.

Pour 2012, pas de changement, la valse des allers retours forcés continue.

De mai à juillet, sept lieux de vie sur les seize identifiés par Roms Action ont été soumis à des expulsions et deux de plus risquent de connaître le même sort d'ici peu.

A Saint Martin d'Hères, en mai 2012, 22 familles ont été expulsées de leur bidonville et de leurs squats, soit 63 personnes (31 mineurs et deux bébés de moins de 1 an).

A La Tronche, hier, le 25 juillet 2012, 105 personnes ont été expulsées dont une trentaine ne savent pas où aller ; 20 personnes se sont vues délivrer une OQTF ; une famille est assignée à résidence et une personne envoyée en CRA (Centre de Rétention Administrative) avant expulsion vers la Roumanie.

Dans le cadre de la protection de l'enfance, le Conseil Général de l'Isère a proposé un hébergement en dispositif hôtelier à 5 de ces familles avec enfants de moins de 3 ans pour Saint Martin d'Hères et à 3 familles avec enfant de moins d'un an pour La Tronche.

L'accueil, les conditions de vie déjà insalubres, la volonté forte de Roms Action d'accompagner au mieux les familles dans leurs démarches sont mises à mal par les expulsions répétées qui induisent les familles à se déplacer de nouveau sur le territoire de l'agglomération, voire de la France, ou à retourner provisoirement en Roumanie. Cette instabilité interroge fortement Roms Action et également les partenaires très impliqués dans l'accompagnement des familles, la scolarisation des enfants, l'accès à la santé... Tous voient leurs actions arrêtées du jour au lendemain alors que ces familles sont sur le territoire français depuis de nombreux mois.

De vraies questions se posent à tous localement sur les possibilités réelles de permettre une vie humaine et digne aux familles roms roumaines (et bulgares) et de les accompagner vers leur insertion tant que l'Etat maintient les mesures transitoires.

Peut-on enfin espérer leur abrogation suite au changement de la politique nationale ?

Qu'en est-il de la position politique locale et des moyens mis en place pour assurer la continuité du travail sur le terrain ?

Malgré la mise en place en janvier 2012 par la Metro, le CGI, le CCAS de Grenoble d'un dispositif pilote d'insertion par l'emploi et l'hébergement ouvert à une douzaine de familles roms européennes, une centaine d'autres se retrouve à ce jour avec peu de perspectives d'accompagnement vers l'insertion.

Comment s'impliquer dans la stratégie européenne d'inclusion pour les Roms ?

Au niveau local, autant en Roumanie qu'en France, nous observons des volontés fortes d'accompagnement social de ces familles, mais aussi un manque de connexion entre la coopération décentralisée et les questions sociales lourdes touchant à l'éducation, la santé, l'emploi et le logement ici et là-bas.

L'insertion d'une population européenne d'ethnie rom est une thématique européenne dont chaque pays doit se saisir. Un important travail de coopération et d'échange de pratiques devrait se développer avec nos homologues roumains pour essayer d'y apporter des réponses constructives.

L'association Roms Action.